

## Lévesque, Claudette

---

**De:** Sébastien Morand [sebastienmorand2@gmail.com]  
**Envoyé:** 10 mars 2014 13:07  
**À:** Greffe  
**Objet:** À verser aux dossiers R-3863-2013 (observations) et R-3854-2013 phase 2 (observations)

Merci de me donner la chance de me faire entendre.

À La Motte en Abitibi, un compteur intelligent à été installé à mon insu vers 2011. Jamais un tel dispositif ne devrait être installé sans, minimalement, informer les résidents de ce changement (et idéalement des dangers et risques connus mondialement par des études scientifiques).

Notre chambre était adjacente au dispositif. Il nous a fallu un an de souffrance, d'insomnie, de stress et de tension pour prendre conscience de la situation (le compteur). De plus, notre bébé était juste là dans les radiations et les problèmes futures, conséquences de cette exposition indécente dans notre milieu de vie, sont toujours inconnues.

Pour palier à la situation, j'ai installé des protections murales contre les radiations électromagnétiques pulsées. Le calme est revenu dans la maison. La différence était nettement perceptible sans avoir recourt à un instrument de mesure.

Ce que l'on nous a imposé est inacceptable. Le fait d'installer à grande échelle ces dispositifs est carrément dangereux et irresponsable.

Les dangers connus des ondes pulsées devraient être connus de la population. Les garder dans l'ignorance est une stratégie mesquine de la part autant des distributeurs de ces produits que des sociétés qui les achètent et les installent chez les citoyens.

--

Sébastien Morand  
Abitibi